



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°34 DU 5 AVRIL 2018

Présents : M. CHEBION, C. CARRÉ, M. DEREPA, A. SAUTIER, A. DUFOULON, B. ELET, D. MAILLER, A. ENGEL, D. BONNARDOT, J. MANENTI, D. CAMPIONI

Excusés et ayant donné procuration comme suit :

M.O TOUX à A. DUFOULON, C.HATEM à D. MAILLER, F. CARD à A. SAUTIER

Absent : D. MONNIER,

Secrétaire de séance : A. SAUTIER

TROIS TAXES LOCALES :

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux des trois taxes locales sans augmentation par rapport à l'année précédente, soit :

- taxe d'habitation : 6.89 %
- foncier bâti : 14.77 %
- foncier non bâti : 47.24 %

BUDGET PRIMITIF 2018 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 qui présente en :

Fonctionnement

- dépenses 595 575 €
- Recettes 640 530 €

Investissement

- Dépenses 518 819 €
- Recettes 518 819 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Ecole maternelle : 500 €
- Association des Joggers du Val de Norge : 300 €
- La ronde des couleurs : 300 €

Adoption par 13 voix pour, une abstention

CREATION DE POSTE

Le Maire informe l'assemblée que, compte tenu du départ en retraite de la secrétaire de mairie titulaire, il convient de pourvoir à son remplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2018.

REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS

L'examen de la balance des comptes et de l'état de l'actif de la collectivité met en évidence que les dotations aux amortissements n'ont pas été liquidées dans le passé pour leur bon montant. Afin de régulariser cette situation et de doter les comptes d'amortissement des sommes exactes, le conseil municipal décide de procéder par opération d'ordre non budgétaire, par débit du compte 1068 et crédit des comptes 2802, 28032 et 28051 pour un montant de 11 476.47 €:

ADHESION COMMUNE DE COUTERNON AU SYNDICAT DES EAUX DE CLENAY SAINT JULIEN

Après délibération, le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Couternon au syndicat pour la gestion de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2019.

Adopté par 11 voix pour, 2 abstentions, 1 contre

REFECTION TOITURE DE L'ECOLE MATERNELLE

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture de l'école maternelle. Il ressort des devis présentés que le coût de cette opération s'élèverait à 19 294.82 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, donne à l'unanimité un avis favorable au projet de réfection de la toiture de l'école maternelle pour un montant estimé de 16 079.02 € HT, soit 19 294.82 € TTC

Il sollicite l'aide du Conseil Départemental, et de l'Etat au titre de la DETR,

AMENAGEMENT SECURITE RUE DES SOURCES

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurité rue des sources. Il ressort de l'estimation présentée que le coût de cette opération s'élèverait à 11 400.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, donne à l'unanimité un avis favorable au projet d'aménagement de sécurité rue des sources pour un montant estimé à 9 500.00 € HT, soit 11 400.00 € TTC

Il sollicite l'aide du Conseil Départemental, au titre des aménagements routiers financés par le produit des amendes de police,

INFORMATIONS DIVERSES :

RAPPEL : depuis le 1^{er} avril le verre n'est plus collecté au domicile. Trois bennes de collecte, ont été installées aux endroits suivants :

- une rue des Sources en face de la mairie.
- deux dans la Zone Artisanale.

Le Maire,
Maurice CHEBION

